



La journée du 2 janvier 2020 a bel et bien démarré sur le terminal à conteneurs du port de Douala ,Cyrus Ngo'o est venu rassurer ceux des employés de DIT s'étant rendus sur leur lieu de service, sur les bonnes dispositions de la régie du PAD à leur garantir des conditions de travail semblables à celles de leur ancien employeur.

A la requête du consortium Bolloré-APMT, qui opérait jusqu'ici le terminal à conteneurs du port de Douala, à travers sa filiale Douala International Terminal (DIT), le tribunal administratif du Littoral a ordonné, le 31 décembre 2019, « la suspension des effets de la résolution du 6 décembre 2019 du conseil d'administration du Port autonome de Douala (PAD) portant création et organisation de la régie déléguée de gestion, d'exploitation et de maintenance du terminal à conteneurs du port de Douala-Bonabéri et tout acte pris sur son fondement ou en son application, jusqu'à ce qu'il soit statué sur sa légalité ».

Mais en dépit de cette décision de justice, qui intervenait quelques heures seulement avant la fin du contrat de concession de 15 ans de DIT sur cette infrastructure portuaire, le PAD, entreprise publique en charge de la gestion de la plateforme portuaire de la capitale économique camerounaise, n'entendait pas lâcher du lest.

Se prévalant de « prérogatives de puissance publique », le PAD a bel et bien lancé les activités de sa régie ce 2 janvier 2020, afin d'assurer la « continuité du service public » sur le terminal à

conteneurs. Pour ce faire, a annoncé DIT dans un communiqué publié le 1er janvier 2020, l'entreprise en charge de la gestion du port de Douala a procédé à la réquisition de tous les actifs de l'ancien concessionnaire.

Dans le cadre de cette réquisition, que DIT qualifie « d'illégale », les équipements et les 410 employés de l'ancien concessionnaire tombent dans l'escarcelle de la régie mise en place, malgré la décision du tribunal administratif du 31 décembre 2019. Selon nos sources, pour ne pas avoir à travailler dans le cadre de la régie remise en cause par la justice, de nombreux cadres de DIT ont démissionné et ont été aussitôt recrutés par d'autres filiales locales du groupe Bolloré au Cameroun.

Parmi eux, apprend-on, se trouvent les anciens directeur technique et responsable informatique de DIT, dont les domiciles ont été investis par les forces de l'ordre dans la journée du 1er janvier 2020. À en croire des sources avisées sur la place portuaire de Douala, il était question de contraindre ces deux responsables, qui n'ont pas été retrouvés à leurs domiciles, de livrer à la régie certains codes devant permettre de démarrer les équipements dès ce 2 janvier 2020. Dans la foulée, Emile Ndjélé, ancien secrétaire général de DIT, a été officiellement présenté comme le tout nouveau directeur adjoint de la régie mise en place pour la gestion du terminal à conteneurs.

Mais au plan opérationnel, souffle une source autorisée sur place, les équipements du terminal à conteneurs ne sont pas fonctionnels en ce premier jour de la transition. « Pour qu'il y ait opération, il faut qu'il y ait facturation. Et la facturation implique la mise en marche du logiciel dédié. Après cela, pour livrer le moindre conteneur, il faut bien que le système d'exploitation soit fonctionnel. Ce qui n'est pas le cas ce jour, puisque l'ancien système a été débranché le 30 décembre 2019 », souffle une source sur place. En effet, le nouveau système d'exploitation acquis par le PAD, en prélude au lancement de la régie pour la gestion du terminal à conteneurs du port de Douala, n'est pas encore opérationnel.

Selon divers avis, il faut entre 6 et 12 mois pour l'opérationnaliser de façon optimale. En attendant, fait remarquer un expert, les opérations sur le terminal à conteneurs de Douala devraient, pour l'instant, se dérouler manuellement. Avec pour corollaire les lenteurs dans le traitement des conteneurs, et surtout un risque avéré de congestion de l'infrastructure.